

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2497

18 novembre 2010

SOMMAIRE

Agences et Représentations de produits	Espace Promotion Holding119838
Techniques S.A	Espace Promotion Holding119838
Carib Shipping Luxembourg S.A119836	Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A.
CECEP Solar Energy (Luxembourg) Priva-	119838
te Limited Company (S.à r.l.)	Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A.
Clarins Ventures S.A	119838
Clarins Ventures S.A	Fédération Luxembourgeoise d'Escalade,
Clear Sin Investments S.A119825	de Randonnée Sportive et d'Alpinisme
Clear Sin Investments S.A119825	
Compass Luxembourg S.A119825	Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l.
Coralia S.A	
Coralia S.A	First Data International Luxembourg VI
Dameifel S.à r.l	S.à r.l
Darine Investments Corporation119834	Flawless Capital International S.A
Darine Investments Corporation119835	Forworx Group S.A
Darine Investments Corporation119834	Forworx Group S.A
Decapterus Investments S.à r.l119817	Forworx Group S.A
Deka-WestLB Asset Management Luxem-	Forworx Luxembourg S.à r.l 119856
bourg S.A	Fulton S.A119856
Demathieu & Bard S.A., Succursale de Lu-	Gazeley Luxco France 2 S.à r.l119810
xembourg119833	Inwood S.à r.l
D.F.P. Investment S.A119826	Ixon Holding S.A119855
D.F.P. Investment S.A119834	Lemanik Sicav
Distribution de Matériel Electrique S.à r.l.	Les Trois S.A
119835	Matroplex Trading and Investments S.A.
DM Patent SA119835	119824
Dune Expertises	Montante Holding S.A119833
Dyadimmo S.A	Nalco Luxembourg Holdings Sarl119837
Dyfan Investments Holding S.A119837	Orient Overseas Container Line (Luxem-
Edam Holding S.à r.l119837	bourg) S.A119852
Edcar Luxembourg, Sàrl119841	Purple Grafton S.à r.l
Edcar Luxembourg, Sàrl119841	Richter & Ranieri & Co S.A119826
EFG Consolidated Holdings S.A	Sfinx I S.à r.l
E K Z Marnach SA	SPE III Albert S.à r.l
Enerindex S.à r.l	Unicity I S.à r.l119843



Gazeley Luxco France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 156.089.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Gazeley Luxco 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is still pending, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Mrs. Marion Finzi, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 6 October 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (sociéte à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Gazeley Luxco France 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.



- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of, (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.



- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 19. The Company's financial year commences on 1 st January and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on 31 st December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed by "Gazeley Luxco 2 S.à r.l.", prenamed. All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 st December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:



- 1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 2. The following persons are appointed A Managers of the Company for an unlimited period:
- Mr. Nick Redwood, born in Bristol, United Kingdom, on 18 December 1957, residing at 6 Avenue Road, St Albans, AL1 3QQ, United Kingdom; and
- Mr. Peter Gomersall, Chief Investment Officer, born in Beckenham Kent, England on 15 May 1955, with professional address at Gazeley House, 26 Rockingham Drive Linford Wood, Milton Keynes, MK14 6PD, United Kingdom.
- Mr. Michel Raffoul, born in Accra, Ghana on 9 November 1951, with professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg is appointed B Manager of the Company for an unlimited period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Gazeley Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1 er.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.



Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

- **Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par un Gérant A et un Gérant B conjointement. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

- Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

«Gazeley Luxco 2 S.à r.l.», prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.



Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Nick Redwood, né à Bristol, Angleterre, le 18 décembre 1957, résidant à 6 Avenue Road, St Albans, AL1 3QQ, Royaume-Uni; et
- Monsieur Peter Gomersall, Chief Investment Officer, né à Beckenham Kent, Angleterre, le 15 mai 1955, avec adresse professionnelle au Gazeley House, 26 Rockingham Drive Linford Wood, Milton Keynes, MK14 6PD, Royaume-Uni.
- Monsieur Michel Raffoul, né à Accra, Ghana, le 9 novembre 1951, avec adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est nommé Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12310. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138539/353.

(100158309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Les Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6777 Grevenmacher, 1, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 123.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 5 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 5 octobre 2010 que:

- 1. Madame Marta Catarina Soares Vieira Antunes a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 10 juin 2010.
- 2. Madame Maria Patricia Martins Vieira a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 12 juillet 2010.
- 3. Monsieur Vitor Manuel Silva Santos, dirigeant de sociétés, né le 10 décembre 1976 à Moimenta Parras de Bouro (Portugal), demeurant à L-6777 Grevenmacher, 4, rue des Remparts, est nommé aux fonctions d'aministrateur-délégué de la société en remplacement de Madame Maria Patricia Martins Vieira prénommée. Le nouvel administrateur-délégué terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138193/21.

(100157515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.



Decapterus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 146.338.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Decapterus Investments S.à r.l.,a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 25 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 June 2009, number 1139, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 146.338 (the "Company").

There appeared:

- Mr. Daumants Vitols, born on October 21, 1963 at Riga, Latvia, residing at 162 Rue Brivibas, LVA 1012 Riga, Latvia ("DV");
- Mr. Gunnarsson Bjarni born on August 30, 1954 at Hafnarf Jördur, Iceland, residing at 9, Audeju Street, LVA 1012 Riga, Latvia ("GB");
- Mr. Jon Thor Hjaltason, born on May 16, 1950 at Reykjavik, Iceland, residing at 9, Audeju Street, LVA 1012 Riga, Latvia ("JTH")
- Mr. Juris Jonaitis, born on February 3, 1967, at Riga, Latvia, residing at 7 Pulkveza Brieza street, apartment 709D, Riga, Latvia ("J]");
- Mr. Ivo Luka-Indans, born on May 12, 1978 at Kuldiga, Latvia, residing at Dzirnavu iela 89-21, LV-1011 Riga, Latvia ("ILI");
- Mr. Andris Egitis, born on February 1, 1976 at Aizkraukle, Latvia, residing at Stirnu street 1-50, LV 1035 Riga, Latvia ("AE"); and
- Icora Partners Limited, a company duly incorporated and validly existing under the law of Malta, having its registered office at Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malta, and registered under number C48667 ("Icora")
 - (the "Shareholders").

All of them here represented by Régis Muller, Avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, through their attorney, request the notary to enact that:

- (i)the presence or representation of the Shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list:
- (ii) as appears from the attendance list, the 12,500 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed; and
 - (iii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Creation of two classes of shares, namely class A ordinary shares and class B preferred shares entitling their holder (s) to the same voting but different financial rights;
- 2. Conversion of the 12,500 outstanding shares of the Company into class A ordinary shares in proportion of the shareholding of each shareholder;
- 3. Increase in the share capital of the Company by an amount of EUR 1, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 12,501, by the issue of one class B preferred share, with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 29,999,999;
- 4. Subscription to the class B preferred share and payment of the preferred share and the share premium by Delux Investment Limited with a contribution in kind;
 - 5. Subsequent amendments to articles 6, 7, 16 18, 22 and 23 of the articles of association of the Company
 - 6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were unanimously taken:



First resolution

It is resolved to create two classes of shares, namely class A ordinary shares (the "Class A Shares") and class B preferred shares (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares") entitling their holder(s) to the same voting but different financial rights and to which a share premium may be attached;

It is further resolved that the rights to be granted to the Class A Shares and Class B Shares may be as follows:

Regarding voting rights

Class A Shares and Class B Shares have identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of Class A shares and Class B Shares.

However, any amendment to the articles of association of the Company regarding the share capital of the Company, the declaration and payment of dividends, including the declaration and payment of interim dividends, and the dissolution of the Company, must be decided by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital including the positive vote of at least one Class B Share holder.

Regarding the profits of the Company

Where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, further to the allocation to the legal reserve, the Company may neither declare nor pay a dividend on the Class A Shares as long as the loan agreement dated March 22, 2010, as amended on July 27, 2010, between Landsbanki Islands hf, an Icelandic bank, with registered office at Austurstraeti 16, 155 Reykjavik, Iceland, and registered under number 540291-2259 and Delux Investment Limited, a Maltese private liability company, with registered office at Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malta, and registered under number C48882 (the "Loan Agreement") is not fully repaid, being understood that the Loan Agreement shall be repaid at the latest on June 8, 2019.

Regarding the liquidation proceeds

At the time of the closing of the liquidation, the surplus resulting from the realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed as follows:

- as long as there are sums outstanding under the Loan Agreement, to the Class B Share holder(s); or
- if the Loan Agreement has been repaid in full (i.e. that no sums are outstanding under the Loan Agreement), to the shareholders in proportion of their shareholding, taking into account any share premium attached to their shares, if any.

Second resolution

All the Shareholders participating in the conversion in proportion to their shareholdings in accordance with a conversion offer made by the Company, it is resolved to convert all the 12,500 issued and outstanding shares of the Company (the "Outstanding Shares") into 12,500 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each.

As a consequence of the foregoing:

- 5,002 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by DV are converted into 5,002 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 2,499 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by GB are converted into 2,499 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 2,499 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by JTH are converted into 2,499 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 375 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by JJ are converted into 375 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 500 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by ILI are converted into 500 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 500 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by AE are converted into 500 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 1,125 Outstanding Shares with a nominal value of EUR 1 each held by Icora are converted into 1,125 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 each;

All the Shareholders, acting through their attorney, declared that they expressly and unanimously agree with the conversion of their respective shares as described herein.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 12,501, by the issuance of 1 Class B Share of the Company, with a nominal value of EUR 1 (the "New Class B Share"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 29,999,999 that shall remain attached to the New Class B Share.



Fourth resolution

It is resolved to accept that the New Class B Share be fully subscribed to by Delux Investment Limited, a company duly incorporated and validly existing under the law of Malta, having its registered office at Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malta, and registered under number C48882 ("Delux") and that the New Class B Share, as well as the share premium attached thereto be fully paid-up by Delux with a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 30,000,000 (the "Receivable") it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Delux, here represented by Régis Muller, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, thereupon declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 1, subject to the payment the share premium of EUR 29,999,999, and therefore to fully pay up the sole New Class B Share and the attached share premium of EUR 29,999,999 with the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution, that is the value of the Receivable, is EUR 30,000,000.

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Delux, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (ii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (iv)the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (v) it is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (vi) all formalities subsequent to contribution of the Receivable required under any applicable law will be carried out by it in order for the Contribution and to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr. Fridrik Johannsson, Mr. Daumants Vitols and Mr. Gunnarsson Bjarni, acting managers of the Company, each of them here represented by Régis Muller, Avocat à la Cour, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contribution in kind, each of them expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirms the validity of the subscription and payments.

Fifth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payments having been made, it is resolved to amend revise and recast the following articles of articles of association of the Company to read as follows:

- " Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) represented by:
- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"); and
- one (1) class B share (the "Class B Share");

all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

- "Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital including the positive vote of at least one Class B Share holder."
- "**Art. 16.** Subject to article 22, the manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."



" Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share. However, any amendment to article 7, article 22 or article 23 requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital including the positive vote of at least one Class B Share holder."

- "Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The Company may neither declare nor pay a dividend on the class A shares as long as the loan agreement dated March 22, 2010, as amended on July 27, 2010, between Landsbanki Islands hf, an Icelandic bank, with registered office at Austurstraeti 16, 155 Reykjavik, Iceland, and registered under number 540291-2259 and Delux Investment Limited, a Maltese private liability company, with registered office at Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malta, and registered under number C48882 (the "Loan Agreement") has not been repaid in full (i.e. that no sum are outstanding thereunder) being specified that the Loan Agreement matures on June 8, 2019".
- "**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed as follows:

- as long as there are sums outstanding under the Delux Loan, it shall be distributed to the Class B Share holder; or
- if the Delux Loan has been repaid in full (i.e. that no sum are outstanding under the Loan Agreement), it shall be distributed to the shareholders in proportion of their shareholding, taking into account any share premium attached to their shares, if any."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de Decapterus Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 juin 2009, numéro 1139, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.338 (la «Société»).

Ont comparu:

- M. Daumants Vitols, né le 21 octobre 1963 à Riga, Lettonie, demeurant 162 Rue Brivibas, LVA 1012 Riga, Lettonie ("DV");
- M. Gunnarsson Bjarni né le 30 août 1954 à Hafnarf Jördur, Islande, demeurant 9, Audeju Street, LVA 1012 Riga, Lettonie ("GB");
- M. Jon Thor Hjaltason, né le 16 mai 1950 à Reykjavik, Islande, demeurant 9, Audeju Street, LVA 1012 Riga, Lettonie ("JTH")
- M. Juris Jonaitis, né le 3 Février 1967, à Riga, Lettonie, demeurant 7 Pulkveza Brieza street, apartment 709D, Riga, Lettonie ("JJ");
- M. Ivo Luka-Indans, né le 12 mai 1978 à Kuldiga, Lettonie, demeurant Dzirnavu iela 89-21, LV-1011 Riga, Lettonie ("ILI");
- M. Andris Egïtis, né le 1 ^{er} février 1976 à Aizkraukle, Lettonie, demeurant Stirnu street 1-50, LV 1035 Riga, Lettonie ("AE"); and



- Icora Partners Limited, une société de droit de maltais, ayant son siège social Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malte, et immatriculée sous le numéro C48667 ("Icora")

(les «Associés»);

Tous représentés ici par Régis Muller, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement. Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

- (i) la présence ou la représentation des Associés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence;
- (ii) ainsi que cela ressort de la liste de présence, les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés, et
 - (iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Création de deux classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires de classe A et les parts sociales préférentielles de classe B, dont les détenteurs jouissent de droits de vote identiques, mais de droits financiers différents;
- 2. Conversion des 12.500 parts sociales émises par la Société en parts sociales ordinaires de classe A proportionnellement à la participation détenue par chaque associé dans le capital social de la Société;
- 3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 12.501 EUR, par l'émission d'une part sociale préférentielle de classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de 29,999,999 EUR;
- 4. Souscription de la part sociale préférentielle de classe B et libération de cette part sociale préférentielle et de la prime d'émission par Delux Investment Limited par un apport en nature;
 - 5. Modifications subséquentes des articles 6, 7, 16, 18, 22 et 23 des statuts de la Société;
 - 6. Divers;

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer deux classes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et les parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales de Classe B», et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»), dont les détenteurs jouissent de droits de vote identiques, mais de droits financiers différents et à laquelle une prime d'émission peut être attachée;

Il est en outre décidé que les droits attachés aux Parts Sociales de Classe A et aux Parts Sociales de Classe B seront les suivants:

Concernant les droits de vote

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B ont des droits de vote identiques et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre total de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B qu'il détient.

Toutefois, toutes modifications des statuts de la Société ayant trait au capital social de la Société, à la déclaration et au paiement de dividendes, en ce compris la déclaration et le paiement d'acomptes sur dividendes, ainsi que la dissolution de la Société, devront être décidées par une majorité d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et comprenant le vote positif d'au moins un détenteur de Parts Sociales de Classe B.

Concernant les droits aux bénéfices de la Société

Quant les comptes annuels approuvés par les Associés font apparaître un bénéfice net, après affectation à la réserve légale, la Société ne pourra ni déclarer, ni payer un dividende sur les Parts Sociales de Classe A tant que le contrat de prêt du 22 mars 2010, tel que modifié le 27 juillet 2010, conclu entre Landsbanki Islands hf, une banque islandaise, ayant son siège social à Austurstraeti 16, 155 Reykjavik, Islande, et immatriculée sous le numéro 540291-2259, et Delux Investment Limited, une société de droit de maltais, ayant son siège social Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malte, et immatriculée sous le numéro C48882 (le «Contrat de Prêt») n'aura pas été intégralement remboursé, étant entendu que le Contrat de Prêt doit être remboursé au plus tard le 8 juin 2019.

Concernant les droits en cas de liquidation

Au moment de la clôture de la liquidation, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif devra être distribué comme suit:

-Aussi longtemps que des sommes resteront dues en vertu du Contrat de Prêt, au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B; ou



-Si le Contrat de Prêt a été intégralement remboursé (c'est-à-dire que plus aucune somme n'est due en vertu du Contrat de Prêt), aux associés, proportionnellement à leur participation, en prenant en compte, le cas échéant, de toute prime d'émission éventuellement attachée à leurs parts sociales.

Deuxième résolution

L'ensemble des Associés participant à la conversion proportionnellement à leurs participations respectives, conformément à une offre de conversion qui leur a été faite par la Société, il est décidé de convertir l'ensemble des 12.500 parts sociales émises par la Société (les «Parts Sociales Emises») en 12.500 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune..

En conséquence de ce qui précède:

- 5.002 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par DV sont converties en 5.002 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;
- 2.499 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par GB sont converties en 2.499 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;
- 2.499 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par JTH sont converties en 2.499 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;
- 375 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par JJ sont converties en 375 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;
- 500 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par ILI sont converties en 500 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;
- 500 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par AE sont converties en 500 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;
- 1.125 Parts Sociales Emises avec une valeur nominale de 1 EUR chacune détenues par Icora sont converties en 1.125 Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale de 1 EUR chacune;

L'ensemble des Associés, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, ont déclaré qu'ils approuvaient expressément et unanimement la conversion de leurs parts sociales respectives telles que décrite ci-dessus.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 12.501 EUR, par l'émission d'une Part Sociale de Classe B de la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (la «Nouvelle Part Sociale de Classe B»), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de 29.999.999 EUR qui restera attachée à la Nouvelle Part Sociale de Classe B.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale de Classe B soit entièrement souscrite par Delux Investment Limited, une société de droit de maltais, ayant son siège social Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malte, et immatriculée sous le numéro C48882 («Delux»), et que la Nouvelle Part Sociale de Classe B, ainsi que la prime d'émission y attachée, soient entièrement libérées par Delux, par un apport en nature d'une créance d'un montant de 30.000.000 EUR (la «Créance») qu'il détient à l'encontre de la Société (l'«Apport»)

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce, Delux, représenté ici par Régis Muller, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, a déclaré souscrire entièrement à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 1 EUR, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de 29.999.999 EUR, et par conséquent libérer entièrement l'unique Nouvelle Part Sociale de Classe B ainsi que la prime d'émission y attachée, par l'Apport.

Évaluation

La valeur de l'Apport, qui est la valeur de la Créance, est de 30.000.000 EUR.

Cet Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Delux, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i)il est seul propriétaire de la Créance;
- (ii) la Créance est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;



- (iv)la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (v)ll ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connu de lui à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (vi)l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises par les lois applicables seront menées à bien par lui afin que l'Apport soit opposable à l'égard de tout tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus M. Daumants Vitols, M. Bjarni Gunnarsson, et M. Fridrik Johannsson, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Muller, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'Apport, son évaluation, et son effectivité, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été réalisé et les libérations ayant été opérées, il est décidé de modifier et de reformuler les articles suivants des statuts de la Société à lire comme suit:

- « Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents un euros (EUR 12.501,-), représenté par:
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), et
- une (1) part sociale de classe B (la «Part Sociale de Classe B»);

toutes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

- « **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et comprenant le vote positif d'au moins un détenteur de Part(s) Sociale (s) de Classe B.»
- « **Art. 16.** Sous réserve de l'article 22, le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, mettant en évidence que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant des fonds à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»
- « Art. 18. Sous réserve de règles de majorité plus élevée prévues par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Cependant, toute modification des articles 7, 22 ou 23 nécessite l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et comprenant le vote positif d'au moins un détenteur de Part(s) Sociale(s) de Classe B.»

« **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

La Société ne pourra ni déclarer, ni payer un dividende sur les Parts Sociales de Classe A tant que le contrat de prêt du 22 mars 2010, tel que modifié le 27 juillet 2010, conclu entre Landsbanki Islands hf, une banque islandaise, ayant son siège social à Austurstraeti 16, 155 Reykjavik, Islande, et immatriculée sous le numéro 540291-2259, et Delux Investment Limited, une société de droit de maltais, ayant son siège social Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malte, et immatriculée sous le numéro C48882 (le «Contrat de Prêt») n'aura pas été intégralement remboursé (c'est-à-dire jusqu'à ce que toutes sommes dues en vertu de ce contrat aient été payées), étant précisé que le Contrat de Prêt vient à échéance le 8 juin 2019.»

« **Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'actif et au paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif devra être distribué comme suit:

- Aussi longtemps que des sommes resteront dues en vertu du Contrat de Prêt, il sera distribué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B; ou



- Si le Contrat de Prêt a été intégralement remboursé (c'est-à-dire que plus aucune somme n'est due en vertu du Contrat de Prêt), il sera distribué aux associés, proportionnellement à leur participation, en prenant en compte, le cas échéant, toute prime d'émission éventuellement attachée à leurs parts sociales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, agissant par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. MULLER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33947. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Signature.

Référence de publication: 2010136576/391.

(100156330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.156.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137012/10.

(100156310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.156.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010137013/10.

(100156313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 13 octobre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 13 octobre 2010; et
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 13 octobre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant sont adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures Domiciliataire

Luxembourg.

Référence de publication: 2010138196/21.

(100157204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Clear Sin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.189.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137014/10.

Signature.

(100156539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Clear Sin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.189.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010137015/10.

(100156540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Luxembourg Company Corporation S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010137018/13.

(100156477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Coralia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.433.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Nour-Eddin NIJAR.

Référence de publication: 2010137019/11.

(100156729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



Coralia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.433.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS.

Référence de publication: 2010137020/11.

(100156736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

D.F.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.549.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Nour-Eddin NIJAR.

Référence de publication: 2010137022/11.

(100156731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Richter & Ranieri & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.919.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 15 octobre 2010

Les administrateurs:

- Monsieur Stefan Richter (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Marco Ranieri (Vice-Président du Conseil d'Administration)

Dans leurs fonctions d'administrateurs de la société agissant conformément aux statuts de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par la présente résolution circulaire, le conseil d'administration de Richter & Ranieri & Co S.A. (ci-après la "Société ") a décidé de transférer le siège social de la Société au 3A, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec date effective au 18 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Certifié conforme et sincère

Tom Bernardy

Référence de publication: 2010138666/21.

(100158319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private Limited Company (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.036.

STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the fourteenth day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company China Energy Conservation & Environmental Protection (Hong Kong) Investment Co., Limited, registered with the Business Registration Office of the Inland Revenue Department of Hong Kong under number



51887192-000-03-10-2, with its registered office at 173, Des Voeux RD Central, Nan Fun Tower Room 1609 D2, Hong Kong, China,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

- Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Companies' Act") and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is "CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private Limited Company (S.à r.l.)".
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

The company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates. It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- **Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at two million six hundred thousand Euro (EUR 2,600,000.-) represented by two million six hundred thousand (2,600,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Companies' Act are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

- **Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to third parties is conditional upon the approval of the shareholders representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.



This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a majority of two thirds of the corporate capital. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the suspension of civil rights, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers appointed by a resolution of the shareholder, which sets the term of their office. The managers could be shareholders or third parties.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B. The category B manager(s) shall be Luxembourg resident(s).

In case of a single manager, the single manager exercises the powers of the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his/her function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he/she is liable only for the performance of his/her mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers.
- Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.



- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's net assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

- **Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the two million six hundred thousand (2,600,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

All the two million six hundred thousand (2,600,000) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of two million six hundred thousand Euro (EUR 2,600,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at three thousand euro (\leq 3,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B until the shareholder's meeting approving the accounts for the financial year 2011:

Managers of the category A:

- Mr. Huixue ZHANG, Deputy General Manager of CECEP Solar Energy Technology Co., Ltd, born in Hebei (China), on October 22, 1968, residing professionally at Jieneng Mansion, No. 42, Xizhimen North Street, Haidian District, Beijing (China) 100082.
- Mr. Likai JIANG, Chief Engineer of CECEP Solar Energy Technology Co., Ltd, born in Hebei (China), on June 26, 1969, on, residing professionally at Jieneng Mansion, No. 42, Xizhimen North Street, Haidian District, Beijing (China) 100082.

Manager of the category B:

- Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le quatorze septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société China Energy Conservation & Environmental Protection (Hong Kong) Investment Co., Limited, enregistrée auprès du "Business Registration Office of the Inland Revenue Department of Hong Kong" sous le numéro 51887192-000-03-10-2, avec siège social à 173, Des Voeux RD Central, Nan Fun Tower Room 1609 D2, Hong Kong, Chine.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private Limited Company (S.à r.l.)".
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations, notes, titres et certificats.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions six cent mille Euros (EUR 2.600.000,-), représenté par deux millions six cent mille (2.600.000) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sur les Sociétés Commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé



unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

- Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.
- Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité représentant les deux tiers du capital social. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- Art. 10. Le décès, la suspension de droit civique, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants peuvent être associés ou non.

Les gérants peuvent être destitués à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) de catégorie B doive(nt) être un/des résident(s) luxembourgeois.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs du conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.



Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance.
- Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, l'actif net de la société sera attribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les deux millions six cent mille (2.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les deux millions six cent mille (2.600.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux millions six cent mille Euros (EUR 2.600.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000.-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et gérant de catégorie B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'année sociale de 2011:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Huixue ZHANG, Deputy General Manager of CECEP Solar Energy Technology Co., Ltd, né à Hebei (Chine), le 22 octobre 1968, demeurant professionnellement à Jieneng Mansion, No. 42 Xizhimen North Street, Haidian District, Beijing (Chine), 100082.
- Monsieur Likai JIANG, Chief Engineer of CECEP Solar Energy Technology Co., Ltd, né à Hebei (Chine), le 26 juin 1969, demeurant professionnellement à Jieneng Mansion, No. 42 Xizhimen North Street, Haidian District, Beijing (Chine), 100082.



Gérant de catégorie B:

- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137323/349.

(100156500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Montante Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.715.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 14 août 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau, démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour MONTANTE HOLDING S.A.

Signatures

oignatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010137144/16.

(100156606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Demathieu & Bard S.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.552.

Il résulte du transfert du siège social du 14, rue Saint Louis à F-55100 VERDUN au 17, rue Vénizélos à F-57950 MONTIGNY-LES-METZ, suivant Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2009, que la société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit français DEMATHIEU & BARD est désormais immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 845 880 517.

Avis certifié conforme DEMATHIEU & BARD S.A. Succursale de Luxembourg Signature

Référence de publication: 2010137030/15.

(100156484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



D.F.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.549.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Référence de publication: 2010137023/12.

(100156734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.279.

Le bilan au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid.

Référence de publication: 2010137024/10.

(100156275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Dameifel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 115.280.

Par courrier recommandé du 14 octobre 2010, j'ai démissionné de mon poste de gérant technique avec effet immédiat. Luxembourg le 14 octobre 2010. Monsieur Alexandre GIBERT.

Référence de publication: 2010137025/9.

(100156570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Darine Investments Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.675.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de Commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

H.R.T. Révision S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137026/13.

(100156720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Darine Investments Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.675.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Nour-Eddin NIJAR.

Référence de publication: 2010137027/11.

(100156728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



SPE III Albert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.261.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2010

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 septembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

SPE III Albert S.à.r.l., en liquidation volontaire

FISCOGES Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010138708/21.

(100158779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Darine Investments Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.675.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS.

Référence de publication: 2010137028/11.

(100156732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Distribution de Matériel Electrique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 41.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010137031/13.

(100156089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

DM Patent SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 152.607.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société DM PATENT SA, RC Luxembourg N°B 152 607, dont le siège social est au 53-55 rue de la Liberation, L-3511 DUDELANGE avec effet au 01/08/2010.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Dudelange, le 01/08/2010.

Melle Véronique Lange.

Référence de publication: 2010137034/12.

(100156293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Carib Shipping Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 4 octobre 2010. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010137318/18.

(100156905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Dune Expertises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.593.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137035/10.

(100156623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

First Data International Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.605.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 octobre 2010

En date du 13 octobre 2010, l'Associe Unique de First Data International Luxembourg VI S. à r.l. ("la Société") ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant B de la Société avec effet au 13 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 13 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A.
 - De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant B de la Société avec effet au 13 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Xavier De Cillia, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 13 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant A;
 - De révoquer Monsieur Steve Menzies en qualité de gérant A de la Société avec effet au 13 octobre 2010;
- De nommer Monsieur Barry Derek Cooper, dont l'adresse professionnelle est à 6200 South Quebec Street, Greenwood Village, Colorado, 80111, Etats-Unis, en qualité de gérant A de la Société, avec effet au 13 octobre 2010, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant B.



Luxembourg, le 13 Octobre 2010. Luxembourg Corporation Company SA Signatures

Référence de publication: 2010138146/25.

(100157277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Dyadimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 134.729.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137036/10.

(100156058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Dyfan Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.554.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137037/10.

(100156267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.177.275,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, acte publié au Mémorial C, no 647 du 19 avril 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maxime NINO

Manager

Référence de publication: 2010137038/14.

(100156143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Nalco Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.820,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.503.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 octobre 2010 a pris note de la démission avec effet immédiat de Messieurs Riccardo MORALDI et Michele CANEPA de leurs fonctions de gérants de la Société.

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 octobre 2010 a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Christophe GAUL, gérant, expert-comptable, 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148, Luxembourg.
- Madame Constance COLLETTE, gérant, expert-comptable, 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148, Luxembourg.

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 octobre 2010 a décidé de transférer avec effet immédiat son siège social du 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.



Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour NALCO LUXEMBOURG HOLDINGS SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010137921/20.

(100157668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Espace Promotion Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.552.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS.

Référence de publication: 2010137039/11.

(100156730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Espace Promotion Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.552.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Nour-Eddin NIJAR.

Référence de publication: 2010137040/11.

(100156733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.180.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137041/10.

(100156678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.180.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137042/10.

(100156680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Agences et Représentations de produits Techniques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.256.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 11 juin 2010

L'assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).
- 2) Sont reconduits pour une période de six ans et se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015:



Madame Marijke FERWERDA, commerçante, demeurant à L-6715 GREVENMACHER, 9, rue Boland est nommée administrateur de la société

Monsieur Jean-Jacques STEFFES, artisan-commerçant, demeurant à L-6715 GREVENMACHER, 9, rue Boland est nommé administrateur de la société

Monsieur Jean-Paul KRIES, employé privé, demeurant à L-9370 GILSDORF, 3A, rue Principale.

- 3) La société à responsabilité limitée EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich, est nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de LISGO S.à r.l.
 - 4) Le mandat du commissaire aux comptes se termine à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010137701/23.

(100157653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.102.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

In the year two thousand and ten, on the sixth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PWREF I Holding S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.917 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 5 th , 2010.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Purple Grafton S.àr.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.247 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on May 12 $^{\rm th}$, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1438, dated July 14 $^{\rm th}$, 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing person representing the whole share capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eight million euro (EUR 108,000,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred eight million and twelve thousand five hundred euro (EUR 108,012,500) through the issue of one hundred eight million (108,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The one hundred eight million (108,000,000) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, and have been paid up by contribution in kind consisting of the assignment to the Company of two claims of a total amount of one hundred eight million euro (EUR 108,000,000), which the Sole Shareholder holds against the Company (the "Claims"). As a consequence of such contribution, the Claims are extinguished (confusion).

The total amount of the Claims consists of the following:

- a claim of an amount of six million euro (EUR 6,000,000); and
- a claim of an amount of one hundred two million euro (EUR 102,000,000).

The total contribution of one hundred eight million euro (EUR 108,000,000) will be allocated to the share capital.

The proof of the existence, of the value and of the free transferability of the above contribution results from the balance sheet of the Company as at September 30 th, 2010 and from a certificate of the Company and the Sole Shareholder, to which such balance sheet is attached. This certificate will remain annexed to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:



"Art. 6. first paragraph. The share capital is set at one hundred eight million twelve thousand and five hundred euro (EUR 108,012,500) represented by one hundred eight million twelve thousand and five hundred (108,012,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro (EUR 6,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PWREF I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.917, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg (L'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 6 octobre 2010.

La procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Purple Grafton S.àr.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.247 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1438, en date du 14 juillet 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent huit millions d'euros (EUR 108.000.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 108.012.500) par l'émission de cent huit millions (108.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cent huit millions (108.000.000) parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, et ont été entièrement payées moyennant un apport en nature consistant en une cession à la Société de deux créances d'un montant total de cent huit millions d'euros (EUR 108.000.000) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (les "Créances"). Par conséquent, les Créances sont éteintes par effet de confusion.

Le montant total des Créances se compose comme suit:

- une créance d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000);
- une créance d'un montant de cent deux millions d'euros (EUR 102.000.000).

La valeur totale de l'apport d'un montant de cent huit millions d'euros (EUR 108.000.000) sera intégralement allouée au capital social de la Société.

La preuve de l'existence, de la valeur et de la cessibilité de l'apport susmentionné résultent du bilan de la Société en date du 30 septembre 2010 et d'un certificat de la Société et de l'Associé Unique, auquel ce bilan est annexé. Les certificats susmentionnés resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Premier paragraphe. Le capital social de la Société est fixé à cent huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 108.012.500) représenté par cent huit millions douze mille cinq cents (108.012.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. LAC/2010/44457. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137948/111.

(100158000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Edcar Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.233.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Edcar Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010137043/13.

(100155991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Edcar Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.233.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Edcar Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010137044/13.

(100155992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137045/10.

(100156676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



E K Z Marnach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.122.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 05 octobre 2010 de la société anonyme EKZ MARNACH SA tenue à MARNACH que :

- Monsieur SCHAUS Günther, demeurant à B-4780 ST VITH, Klosterstrasse 36

A démissionné de son poste administrateur et sera remplacé par

- Madame SCHAUS Raffaela, née le 04.09.1992 à St-Vith, demeurant à B-4780 ST VITH, 6 an der Höhe

Et que leur mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2014 qui se tiendra dans l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 05 octobre 2010.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL

Bureau Comptable et Fiscal

Référence de publication: 2010137341/18.

(100157511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Enerindex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 41, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 145.526.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137046/10.

(100156375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

F.L.E.R.A., Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.877.

Les statuts coordonnés au 7 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137048/12.

(100156167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Julien GOFFIN

Authorised Signatory

Référence de publication: 2010137050/11.

(100156233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



Sfinx I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 270.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 131.483.

EXTRAIT

Conformément au contrat de transfert de parts sociales daté du 8 septembre 2010, la société Kessai Investments Limited avec adresse au 11, Florinis, City Forum, 7ème étage, P.C. 1065 Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Nicosia sous le numéro HE204990, a transféré ses 200 parts sociales privilégiées et ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans le capital de la Société à Sfinx Investment Management Limited, avec adresse à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, lles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro WK 192309.

Le changement a été enregistré dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Sfinx I S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2010138832/21.

(100157673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Unicity I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.925.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, and which is in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Unicity I S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-



cumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).



Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.



- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300..



Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and
- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.
 - 2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et qui est en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Le nom de la société est Unicity I S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,



créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.



8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.



Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportées et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;



- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;
- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et
- Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knights-bridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41665. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135652/433.

(100154534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Flawless Capital International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.013.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en 2010. Signature.

Référence de publication: 2010137052/10.

(100156489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010137053/10.

(100156196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Inwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.994.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société prises le 11 octobre 2010

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par le gérant de la Société Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 30 septembre 2010,



– de nommer, avec effet au 30 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe DAVEZAC administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant en remplacement du gérant ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Inwood S.à r.l. Un mandataire

Référence de publication: 2010137418/18.

(100156851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.746.

In the year two thousand and ten on the twenty-first of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A.", a joint-stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 122746, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, of December 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 170, of February 13, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of November 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 933 of April 15, 2008.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

The chairman appointed Miss Sophie Henryon, employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, as secretary.

The meeting elected Ms. Maria Santiago-De Sousa, employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy granted on September 20, 2010 will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred seventy-nine thousand United States Dollars (USD 179.000,00) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. The agenda of the meeting is the following:
 - 1. Decision to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.
- 2. Appointment of Fideuro, a joint-stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151304, as liquidator of the Company.
- 3. Granting of discharge to the directors of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.
 - IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting resolves to appoint Fideuro, prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (the Law). It may carry out all the deeds provided by article 145 of the Law without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.



The said liquidator, acting in the interest of shareholders of the Company, may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution, unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme de droit luxembourgeois «Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122746, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 170 du 13 février 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 933 du 15 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Eschsur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Melle Sophie Henryon, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Maria Santiago-De Sousa, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent soixante-dix-neuf mille Dollars Américains (USD 179.000,00) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Décision de dissoudre la Société anticipativement et de la mettre en liquidation.
- 2. Nomination de Fideuro, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304, comme liquidateur de la Société.
- 3. Décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de dissolution de la Société.
 - IV. L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Fideuro, prénommé, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Blanche Moutrier

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010139194/140.

(100159355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2010 que:

- Monsieur Cesare Sagramoso, administrateur, demeurant à CH-6900 Lugano, 19, Via Cantonale, a été nommé Président du Conseil d'Administration;

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Strassen, le 13 octobre 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010137446/19.

(100157268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Ixon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.823.

L'an deux mil dix, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IXON HOLDING S.A.", ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxemburg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117823, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich en date du 3 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772 du 22 septembre 2006; les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Mme Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers.

Qui désigne comme secrétaire Mme Isabel DIAS employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
 - 1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.
 - 2. Nomination de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Autorisation accordée à tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.
 - 4. Divers

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l. avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B128554, à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.



Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2010. LAC/2010/44894. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137420/64.

(100157312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137054/10.

(100156199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137055/10.

(100156202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Forworx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.373.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137056/10.

(100156189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Fulton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137057/10.

(100156022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck